

le Bulletin Municipal

Roche Infos

Octobre
2018

*Horaires d'ouverture
du secrétariat de mairie
du lundi au vendredi
de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 12h*



>> Mot du Maire

Chers Rochoises et Rochois,

Comme vous avez pu le constater ou l'entendre depuis quelques semaines, la commune de Roche a souvent fait la une des médias.

Il s'avère que nous subissons une décision arbitraire de l'inspection d'académie quant à la suppression d'une de nos 4 classes de maternelle ; d'autant que notre effectif pour cette nouvelle année scolaire est supérieur à celui de l'année dernière en prenant en compte les inscriptions des enfants nés en 2016.



D'autorité, l'inspection d'académie a décidé, dès le mois de juin, la fermeture conditionnelle d'une classe maternelle suite aux effectifs prévisionnels en baisse donnés par la directrice. Suite à quoi, un comptage des élèves a été réalisé le premier jour de la rentrée avec au total un nombre d'enfants supérieur à la norme (94 élèves inscrits et 12 élèves de moins de 3 ans en attente, le tout pour 3 classes !!).

L'académie reste à ce jour inflexible ; c'est inacceptable pour les parents, les enfants et les enseignants, et difficile maintenant de garantir une qualité éducative. Le 14 septembre, un recours en référé a été déposé au tribunal administratif ; la décision devrait être prise très rapidement.

L'Etat doit réaliser des économies, oui, mais pas à n'importe quel prix ! Nous devons protéger notre système éducatif pour tous ! Je reste bien entendu en soutien aux côtés des familles et je salue leur détermination. Souhaitons que les juges prennent en considération nos revendications.

Malgré toutes ces contestations, la rentrée des classes primaires s'est, elle, correctement déroulée avec une réorganisation due à l'arrivée du nouveau directeur, Mr Pons. Les effectifs sont stables avec cette année 174 élèves.

Après beaucoup d'interrogations sur la finition des travaux, la cantine a repris comme convenu dans des locaux neufs sa pleine activité avec un effectif qui ne cesse de croître.

Cette année encore le beau temps était de la partie pour notre traditionnel vide-greniers qui s'est déroulé parfaitement grâce à l'équipe de bénévoles présents sur l'ensemble du site. Un grand merci à tous.

Le Maire,
Jacques KRIEGER

>> Dates à retenir

- Lundi 15 octobre : **Conseil Municipal**, à la mairie à 19h
- Samedi 20 octobre : **Marché des producteurs**, Place Fertet de 9h à 12h
- Mercredi 24 octobre : **ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Lundi 29 octobre : **permanence mutuelle solidaire**, mairie de 13h30 à 17h30

>> Conseil Municipal du 27 août

Suppression d'un poste d'adjoint

Le Maire expose que la commune dispose de 4 postes d'adjoints. Cependant à la suite de la démission de l'adjoint à l'urbanisme, le Conseil peut supprimer le poste d'adjoint vacant ou réélire un 4^o adjoint.

En raison de la spécificité des tâches d'urbanisme, le Maire propose de ne pas pourvoir à la vacance de ce poste et donc, de fonctionner avec trois adjoints pour les 20 mois de mandat qui restent à courir. Le Maire assurera la gestion des dossiers.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide la suppression du poste de 4^o adjoint (délégation urbanisme).

Remplacement de deux élus démissionnaires

Monsieur Beaumont Thierry et Madame Boudet Agnès ont transmis leur démission à Mr le Maire.

En application de l'article L 270 du code électoral : *« le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »*

Deux nouveaux conseillers ont été contactés et convoqués pour le prochain Conseil Municipal.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le Conseil accepte le contrat d'assurance proposé par le centre de gestion pour la garantie statutaire des agents municipaux.

Fonds de solidarité logement 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de voter une participation de 0.61 € par habitant (soit un total de 1 271€) pour participer au fonds d'aide au logement du département du Doubs.

Fonds d'aide aux accédants à la propriété 2018

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de voter une participation au FAAD de 0.30 € par habitant pour participer au fonds d'aide aux accédant à la propriété en difficulté.

Convention liant la Commune et le Comité de jumelage

Le bureau du Comité de jumelage nouvellement élu propose de mettre à jour la convention qui lie la Commune au Comité ; le Conseil accepte les termes de la convention qui lie la Commune au Comité de jumelage.

Tarifs du centre de loisirs à compter du 01/09/2018

Le Conseil accepte la nouvelle grille budgétaire et mandate le Maire pour signer tout document afférent.

Demande de vidéoprotection cour périscolaire - salles associatives

Les travaux de création du nouveau périscolaire et des salles associatives sont en cours d'achèvement. Afin d'assurer la sécurité des enfants, des usagers et la protection des bâtiments, il convient d'installer des caméras de vidéoprotection. Le Conseil décide d'en faire la demande en préfecture.

Assurance dommage ouvrage

L'assurance obligatoire de dommages a été créée par la loi du 4/01/78 et reprise dans l'article L 242-1 du code des assurances.

Les communes y sont contraintes dès lors qu'elles réalisent des travaux pour des bâtiments à usage d'habitation pour un coût de 9600 €.

Travaux eaux pluviales rue de l'Imprimerie

Une entreprise de la rue de l'Imprimerie, « Rolland Étanchéité », est constamment inondée en cas de fortes pluies car le réseau d'eaux pluviales est défaillant.

Pour résoudre ce problème, Veolia préconise la construction d'un puits perdu. Le montant des travaux est évalué à 4500 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil accepte la réalisation de ces travaux.

Projet d'aménagement du secteur parking-gare/mairie

Le Maire expose la nécessité d'étudier un projet d'aménagement du parking de la gare, en y intégrant un parking pour la mairie, un parking relais, un abribus SNCF et Ginko, un point de collectes en apport volontaire etc...

Le réaménagement de la place devant la Mairie pourrait être intégré à ce projet, ainsi que l'abribus rue des Hôtes ou de la Gare.

Le Conseil souhaite une réflexion sur l'élaboration d'un projet communal ; une commission a été mise en place.

Membres volontaires de la commission :

- Mesdames GRENIER - WEINMAN
- Messieurs KRIEGER - BARDEY - DETRE - GRUSSNER - TROISGROS

Modification des statuts de la CAGB : transfert compétence voirie

Les compétences concernant la création, l'aménagement et l'entretien de voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement, plan de déplacements urbains sont transférées à la CAGB à compter du 01/01/2019.

>> Affouage



Cette année encore, le Conseil Municipal poursuit sa mise à disposition de l'affouage aux Rochois. Pour rappel, l'affouage est l'exploitation de bois communaux au seul profit des habitants de Roche qui ont ainsi accès à du bois de chauffage à un tarif avantageux.

Et pour la deuxième année consécutive, les Rochois auront également accès à de l'affouage façonné (coupé et livré).

La quantité de bois attribuée sera proportionnelle au nombre d'affouagistes inscrits.

La date limite d'inscription pour l'affouage et l'affouage façonné a été fixée au samedi 3 novembre et devra se faire en Mairie.

>> A table

Les travaux entamés en janvier dernier pour la modernisation et l'extension du périscolaire (cantine, loisirs et garderie) sont pour l'essentiel achevés et dès le 3 septembre, jour de la rentrée scolaire, les enfants ont pu jouir de ces nouveaux espaces.

Le mobilier a été remplacé en partie. Ainsi, dans le réfectoire des enfants de la maternelle, des tables et chaises toutes neuves et adaptées à chaque classe d'âge ont été installées. Et les enfants en sont ravis !



L'extension des locaux permet à présent de ne faire qu'un service pour tous les enfants du primaire qui jusqu'à maintenant devaient déjeuner à tour de rôle en deux services. Ce qui simplifie aussi la tâche des animateurs de l'Ufev pour l'organisation des loisirs durant la pause méridienne.



Pour l'instant, les effectifs sont de l'ordre de la trentaine d'enfants pour la maternelle et environ 70 pour les enfants du primaire. Mais l'expérience prouve que les effectifs vont augmenter durant l'année scolaire et que les travaux réalisés pour le mieux être des enfants étaient nécessaires et impératifs.

>> Mutuelle solidaire

La mutuelle solidaire ACTIOM vous propose une nouvelle permanence à la mairie de Roche le lundi 29 octobre de 13h30 à 17h30.

Pour les personnes intéressées, merci de prendre rendez-vous en mairie ou par téléphone au 03.81.60.52.99.

Lors de ce rendez-vous, merci de vous munir de votre échéancier de cotisation, de votre tableau de garantie, d'une attestation vitale et d'un RIB.

>> Opération Brioches

L'opération "Brioches" au profit de l'ADAPEI du Doubs se déroulera dans notre commune du 2 au 7 octobre 2018.



Le principe est de proposer une brioche en échange d'un don en argent dont le montant est libre. Cette démarche à domicile, réalisée par des conseillers municipaux, des membres et des bénévoles du CCAS, permet de participer au financement d'actions en faveur des personnes handicapées mentales.

L'année dernière, la collecte réalisée auprès des Rochois a rapporté 2874 € : un montant à battre ! **Nous vous remercions par avance pour votre accueil et votre générosité !**

>> Les élèves-fantômes de Roche

Tout le monde sait que lorsque le nombre d'élèves croît dans une école, on peut créer une classe supplémentaire ; tout le monde sait aussi que lorsque le nombre d'élèves diminue, on peut en fermer une.

Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'il faut une augmentation de 19 élèves pour créer une classe et une diminution de 15 pour en fermer une. **Curieuse arithmétique...**

A Roche, pour l'école maternelle, les effectifs sont un peu en baisse : de 105 élèves en 2017/2018, il n'y a plus que 94 élèves inscrits en cette rentrée 2018/2019. L'inspection académique avait prévenu : en dessous de 91 élèves, une classe serait fermée. Par conséquent avec 94 enfants, il n'y avait pas de risque de fermeture.

Le jour de la rentrée, le 3 septembre, une inspectrice de l'académie est venue faire un comptage : il y avait bien 94 élèves.



Seulement, 6 enfants de communes voisines avaient obtenu de la part de la mairie de Roche une dérogation pour être scolarisés dans notre village : parce que leur nounou était rochoise, parce qu'il y a du périscolaire à Roche et pas dans les communes d'origine etc... Selon un règlement du Ministère, ces enfants ne peuvent être comptabilisés (!!!) dans l'effectif scolaire de la commune d'accueil. Donc on descend à 88 élèves, ce qui entraîne de facto, la fermeture d'une classe. De plus, l'inspection académique refuse de prendre en compte les 5 enfants

rochois scolarisés dans d'autres communes.

Notons le paradoxe : l'académie part sur 105 "sortants" correspondant aux enfants scolarisés à Roche, rochois et non-rochois ; et ne veut connaître comme "entrants" que les Rochois. Ce qui légitime, en toute bonne conscience, la fermeture d'une classe.

Curieuse arithmétique qui ne prend pas les mêmes éléments en compte au départ et à l'arrivée...

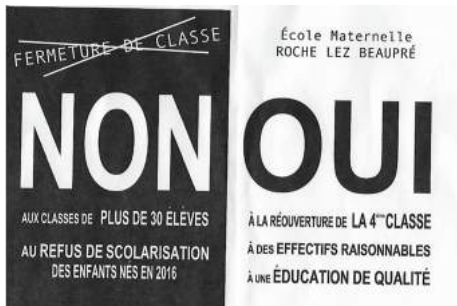
Ce qui signifie en outre que des enfants ne sont comptabilisés nulle part (ni dans leur commune, ni dans la nôtre) : **ce sont des élèves-fantômes !**

A Roche, les trois classes de Maternelle comprendront donc chacune plus de trente élèves.

Une autre conséquence : les villages dynamiques qui développent un périscolaire et un centre de loisirs bien structurés et bien adaptés aux contraintes horaires des parents, et qui de ce fait conviennent à des familles des communes voisines, sont en fin de compte pénalisés !!!



Devant cette situation, une manifestation a été organisée le 5 septembre par les parents d'élèves avec le concours de la municipalité au rond-point avec distribution de tracts, signature d'une pétition auprès des automobilistes ...et distribution de bonbons ! La presse était également présente et a longuement interviewé le maire. Les automobilistes ont fait preuve de patience et pris avec philosophie le ralentissement de la circulation.



Les maires de Roche et de Chalèze ainsi que le président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) avaient rendez-vous avec l'inspection d'académie le jeudi 6 septembre. Cette réunion face à un inspecteur rigide et intransigeant, s'est traduite par une fin de non recevoir. L'intérêt des enfants et des enseignants n'a pas été compris ni pris en considération : **seule compte une logique budgétaire qui avec le dédoublement de certaines classes impose**

une fermeture d'autres classes. Les parents apprécieront la façon dont sont considérés leurs enfants et dont on a souci de leurs conditions d'éveil et d'épanouissement. Et les enseignants les conditions dans lesquelles on les contraint d'exercer leur mission.



Les parents d'élèves ne baissent pas les bras et mûrissent de nouvelles actions !

L'adjoint aux affaires scolaires



Dans le cadre de leur lutte pour obtenir une classe supplémentaire, le collectif des parents d'élèves a ouvert une cagnotte solidaire sur internet :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/cap-ou-pas-cap--3/tabs/description>.



Bien sûr cette action reste symbolique et à pour but de démontrer que nous pouvons obtenir le budget pour un enseignant supplémentaire. Les fonds seront reversés à l'Association des Parents d'Elèves, pour les enfants.

>> Repas des Aînés et colis de Noël

Comme chaque année, les Aînés de notre village ont reçu en septembre un courrier de la mairie pour leur demander de choisir entre le traditionnel repas de fin d'année ou le colis de Noël.

Chaque année, des gens viennent se plaindre auprès du secrétariat qu'ils n'ont pas reçu ce courrier...

Alors, si vous avez 66 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu cette invitation, faites-vous connaître en mairie au plus tard le 15 octobre. Aucune réclamation au-delà de cette date ne sera prise en compte.

Et ne vous trompez pas dans votre réponse !!!

>> La Ronde de l'Espoir

Le vendredi 7 septembre, la commune de Roche a accueilli la 28ème édition de la Ronde de l'Espoir, manifestation ayant pour but de collecter des dons en faveur de la ligue contre le cancer. Une quarantaine de cyclistes, dont Mgr Jean-Luc Bouilleret, archevêque de Besançon, ont profité de cette courte halte à la mairie pour se réchauffer avec un café et se réconforter avec quelques viennoiseries. Notre ami Luigi Arizzi qui participa de très nombreuses fois à cette Ronde, était là, ému et ravi de l'invitation qui lui avait été faite.

Trois cent quatre-vingt quatorze km ont été parcourus par ces cyclistes et 92 communes traversées. Merci à ces cyclistes, merci aux donateurs dont l'esprit de solidarité et la générosité permet de faire progresser la recherche.



>> La Ligue contre le Cancer



La collecte effectuée dans notre village en mai-juin dernier a rapporté 6 866 € (6 813 € en 2017). Le nombre de donateurs est stable : 278 (280 en 2017). Les bénévoles distribueront les reçus fiscaux en septembre-octobre (économie d'affranchissement pour la ligue).

L'équipe des 11 bénévoles rochois(es) qui a fait la collecte se joint au professeur Bosset et à son équipe de médecins pour remercier tous les donateurs pour leur accueil et leur générosité. Les fonds recueillis serviront à la recherche médicale, à l'amélioration des conditions d'hospitalisation des patients victime d'un cancer, dans le département du Doubs.

Si vous souhaitez consacrer quelques heures de votre temps pour servir cette noble cause, venez rejoindre notre équipe de délégué(e)s.

>> Un jardinier bio à votre service

C'est dans le bas du village, près du canal, que Gérard Pavlinovac cultive de manière biologique des légumes : carottes, tomates, choux, courgettes, pommes de terre, poivrons, échalotes, courges etc.



En partenariat avec la Croix Verte, association d'écologie populaire implantée à Roche, vous pouvez, si vous êtes intéressé par cette production, que vous soyez ou non adhérent à cette association, commander vos légumes bio.

Pour faciliter le travail de Gérard, le responsable Philippe Guy (philippe.guy18@wanadoo.fr) envoie aux personnes inscrites la liste des produits disponibles une semaine à l'avance.

Passez vos commandes avant le jeudi à Philippe Guy ; ensuite, cherchez vos légumes préparés par Gérard le samedi matin en prévoyant l'appoint si possible (ou règlement par chèque) ; enfin, dégustez et savourez vos légumes issus du terroir de Roche !

Les adhérents de la Croix Verte ont une réduction de 10%. La cotisation annuelle pour soutenir l'association est toujours de 16 €.

Bon appétit !



>> Sécheresse : niveau de crise atteint

Depuis plus de 2 mois, le département connaît un déficit pluviométrique couplé à des températures élevées. Des épisodes de sécheresse ont pu être rencontrés ces dernières années, sans pour autant jamais atteindre le niveau critique actuel. Les quelques épisodes orageux n'ont pas permis de remédier à cette situation.

La tendance météorologique pour les prochains jours ne laisse pas entrevoir l'arrivée de pluies abondantes permettant de compenser ce déficit en eau. La sécheresse est un phénomène progressif tributaire de trois principaux facteurs : la pluviométrie, la température et les prélèvements sur la ressource en eau (par le milieu naturel, l'activité de l'homme, etc.).



Comme il est impossible d'agir sur les deux premiers facteurs (la pluviométrie, la température), il a été décidé d'agir sur les prélèvements sur la ressource en eau en déclenchant le **niveau crise sécheresse**.

En période de sécheresse plus que jamais, chacun d'entre nous peut maîtriser sa consommation d'eau dans ses usages quotidiens grâce à des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein...

>> Les journalistes en herbes

Après la pause estivale, nous poursuivons la lecture du cahier de bord des enfants du péricolaire. Même si les TAP ne sont plus d'actualité ! Mais il faut tenir compte du travail accompli et de sa qualité.

TAP PRESENTATION



Le TAP se déroule le mardi et le jeudi de 15h40 à 17h10.

Les animations viennent avec des fiches dans nos classes et nos enseignants nous demandent de lire, ils font "alle alle alle" et on répond "écrite, j'écris, j'écris" et nous faisons la lecture et après ils font l'appel. Nous pouvons tranquillement partir au tap. Dans nos TAP, nous aimons aussi les jeux olympiques les jeux de quiz... Notre directrice vient vérifier si tout se passe bien, ainsi elle peut mettre les enfants pas sages dans son bureau. Donc c'est pour nous dire que tout ceux qui vont au tap d'abord dans le TAP que j'ai choisi les P'Etis Journalistes nous pouvons aller rencontrer les enfants dans leur TAP voici quelques questions réponses:

TAP Les lettres dans les étoiles

+ Que s'apprennent-vous dans ce TAP?

- Marina: le système scolaire

+ Pourquoi nous venons dans le TAP?

- Marina: On nous amène plein de jeux au dessus dans nos lettres

TAP Les lettres dans les étoiles

+ Que s'apprennent-vous dans ce TAP?

- Nous fabriquons notre maison de rêve en petit plan.

+ Quel est l'objectif de ce TAP?

- Imaginer la pièce de son rêve et réaliser son projet avec des playmobilles ou des matériaux

>> Kassandra Dessirier : Nouvelle belle performance



Kassandra qualifiée pour les Championnats de France de tir à l'arc, sur cibles 3D, s'est une nouvelle fois fait remarquer lors d'une journée très compliquée à gérer.

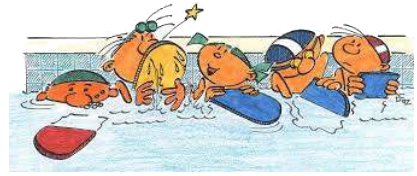
Effectivement, le temps n'était pas avec les archers. 10 degrés, beaucoup de brouillard et pluie toute la journée. Les éliminatoires ne se déroulent pas comme prévus. Kassandra prend la 6ème place. Après plus de 3h00 d'attente au froid et humide, début des quarts de finale où seules les 4 premières iront en demi-finale.

Tout va bien pour Kassandra qui remonte 2ème. Le stress augmente avant la demi-finale où une victoire lui assurerait une médaille. Après une demi-heure de tir, elle est en finale où elle s'inclinera 34 pts à 31.

Médaille d'argent. Bravo Kassandra.

>> Apprendre à nager

L'ANB (Alliance Natation Besançon) organise pendant les vacances de la Toussaint des stages de natation. Ces stages s'adressent aux jeunes enfants, à partir de quatre ans et demi, ne sachant pas nager ou en cours d'acquisition.



Les stages se dérouleront à la piscine éducative de Feel Good, 9 rue Valset 25220 Chalezeule, du 22 au 26 octobre et du 29 octobre au 2 novembre.

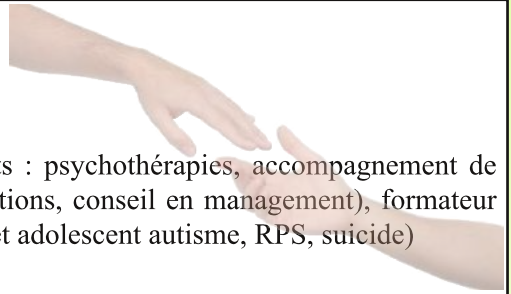
Les horaires seront définis en fonction des niveaux.

Prix du stage : 60 € (semaine 1 : 5 jours) - 48 € (semaine 2 : 4 jours).

Informations et inscriptions à partir du 1er octobre 2018 au 09.63.87.27.18

>> Nouvelle activité

Dominique Grand
Psychothérapeute
Cabinet médical 1 rue d'Arcier



Consultation pour adultes et enfants : psychothérapies, accompagnement de professionnels (analyse de pratiques, formations, conseil en management), formateur (handicap physique, développement enfant et adolescent autisme, RPS, suicide)

Rendez-vous au 06.82.92.75.12

>> Accompagnement à la création d'entreprises

En cette rentrée, les permanences de BGE Franche-Comté reprennent à la mairie de Roche-lez-Beaupré pour accompagner les personnes désireuses de créer ou de reprendre une entreprise. Marlène Gallet vous aide à :

- trouver ou valider une idée en fonction de vos motivations et de vos compétences
- valider chaque étape de la création d'entreprise (règlementations, étude de marché, définition d'une stratégie commerciale et chiffrage du projet),
- rechercher les financements nécessaires à la réussite de votre projet.

CitésLab ^{CL}
UN RÉSEAU D'INNOVATEUR·ES À CÔTÉ CITOYEN

Une idée, un projet, envie de créer
une entreprise, votre activité...



...et si on en parlait ?

Pour prendre rendez-vous avec Marlène GALLET, vous pouvez appeler le 06 59 14 82 26 ou par mail via marlene.gallet@bgefc.org

>> Culte : Paroisse de Beaupré



Mardi 2 octobre : à 10h45, temps de prière à Roche

Samedi 6 octobre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 7 octobre : à 10h30, messe à Vaire

Samedi 10 octobre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 14 octobre : à 10h30, messe à Novillars

Dimanche 21 octobre : à 10h30, messe à Thise

Samedi 27 octobre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 28 octobre : à 10h30, messe à Roche-lez-Beaupré

Mardi 1er novembre, fête de la Toussaint : à 10h30, messe à Thise

>> Etat Civil

Naissances

Sacha VITTE le 21 août 2018

Toutes nos félicitations aux parents !



PACS

Estelle MARECHAUX et Anthony GRANDPERRIN
le 12 septembre 2018

Tous nos voeux de bonheur !



Mariages

Mélanie BARTHOD-MALAT et Christopher PITALLIER
le 1er septembre 2018

Elodie POPENDA et Arnaud VUILLEMIN
le 22 septembre 2018

Tous nos voeux de bonheur !



>> Tennis Club Rochois

Le tournoi interne de tennis intitulé « Challenge Philippe Gagneur » a eu lieu comme de coutume en ce mois de septembre et a vu une vingtaine de joueurs et joueuses s'affronter, amicalement il va de soi, sur nos courts à Roche-lez-Beaupré.

Nous avons également invité des joueurs et joueuses du club voisin de Thise pour pimenter notre tournoi et aussi en considération des liens amicaux tissés au fil des années avec les membres de ce club.

La météo était de la partie, ce qui nous a permis un déroulement des différents matches dans de bonnes conditions. Nous avons 2 tableaux différents :

Le tableau messieurs opposait Nicolas Grussner du club de Roche, classé 30/3, à Richard Lespinasse classé 30/1. Nicolas avait déjà eu fort à faire avec son match précédent qui l'opposait à Yannick Llompert classé également 30/1. Les échanges furent très accrochés et le match bien agréable à regarder et celui-ci a vu, finalement, Nicolas l'emporter avec un score de 6/3 7/5.

Le tableau dames était inédit cette année avec 2 Thisiennes qui avaient réussi à battre 2 Rochoises en ½ finale. Le match a été également bien disputé, même si le score ne reflète pas intégralement le contenu de la rencontre, et a vu la victoire de Céline Mauvais, classée 30, opposée à Ange Chardonnens, classée 30/2 avec le score de 6/1 6/1.

La coupe du meilleur jeune a été remise à Florian Moroge du club de Roche pour la qualité de son parcours.

Après les différentes finales, les challenges ont été remis par la famille Gagneur, notre Président Nicolas Grussner ainsi que par Fabian Rouzet et Pascal Blind avec un petit appel à se souvenir de Maurice Furlan et Henri Gagneur qui nous ont quittés en fin d'année dernière.

Ceci suivi par un buffet campagnard qui a pu être organisé en plein air pour clôturer de façon bien sympathique ce tournoi. Sans oublier les matches de doubles à la mêlée qui ont bien occupé tous les joueurs et joueuses tout l'après midi.

Rendez vous pris pour l'année prochaine.



>> La Renaissance

Saison 2018/2019 – Dates de reprise des activités
Gymnase Lumière – Rue des Ecoles – Roche-lez-Beaupré

Gymnastique détente : **pour tout public**

A partir du lundi 17/09 de 19h à 20h30

A partir du jeudi 20/09 de 9h à 10h30

Gymnastique en initiation : **pour les enfants nés en 2013 et 2014**

A partir du lundi 17/09 de 17h15 à 18h45

Gymnastique féminine sur agrées :

Pour les filles nées entre 2009 et 2012 : jeunes poussines/ poussines :

À partir du mardi 18/09 et jeudi 20/09 de 18h à 20h

Pour les filles nées entre 2005 et 2008 et avant : jeunesses / aînées :

À partir du mercredi 19/09 de 16h30 à 18h

À partir du samedi 22/09 de 9h30 à 11h45



>> Loisirs Club Rochois

Météo oblige, le concours de pétanque annuel du L.C.R. programmé le 2 août dernier a dû, en raison de la très forte chaleur, être reporté au jeudi 30 août dernier.

Ce changement de date n'a pas empêché les joueurs de venir très nombreux. En effet 60 personnes, dont 19 dames, étaient présentes sur le terrain en stabilisé au bord du Doubs.

Les 4 parties se sont déroulées, avec 2 boules par joueur, alors que chaque équipe de trois, était tirée au sort. A l'issue de ce concours, 7 concurrents étaient ex-aequo. Il fut donc nécessaire de les départager et, pour ce faire, de procéder à un ultime lancer de boule.



C'est finalement Maurice FILET qui fut déclaré vainqueur.

Cet après-midi s'est terminé par la remise d'un lot à tous les participants. Pour clôturer cette journée amicale, après l'apéritif, un repas convivial a réuni salle Joffroy d'Abbans près de 80 personnes.

>> Bibliothèque

Vous n'avez pas encore eu le temps de visiter *l'exposition qui cartonne d'Alain Vuillerez* ? Il n'est pas trop tard ! Jusqu'au 20 octobre 2018, Alain propose *ses magnifiques horloges et miroirs aux encadrements en carton*. Des créations aux formes originales pour le plaisir des yeux. Envie d'une horloge ou d'un miroir personnalisé ? N'hésitez pas à demander à l'artiste. Ouverture les lundis et les mercredis de 15h45 à 18h30 et les samedis de 11h à 12h.



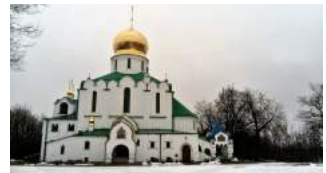
Alain sera présent à la permanence du **mercredi 3 octobre de 15h45 à 18h30**.

Atelier Ecriture Adultes : **Formation organisée par la Médiathèque départementale** : « Comment préparer un atelier écriture ? » **Jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2018**

Le Mardi des Mots : **Attention ! Nouveaux horaires** - **Mardis 2 et 16 octobre 2018 de 16h30 à 18h**.

Club-Lecture : **Jeudi 11 octobre 2018 de 17h à 18h30** : *Les coups de cœur de l'été*.

Apéritif thématique : **Jeudi 18 octobre 2018 à 18h** : *"Promenade dans le temps et dans l'histoire russe : De Saint Petersburg à Leningrad"*
Diaporama commenté par **Jack Bourguet**



Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations sur le blog **bibliothequeroche.overblog.com**

>> Histoire de Roche

La querelle du cimetière

Par Philippe Coutin

La querelle

*Du fait que le conseil municipal s'est opposé aux vues du maire, une longue querelle se développe au village sur le lieu où l'on doit établir le nouveau cimetière. Dans une lettre adressée au préfet en décembre 1875, le maire persiste dans son souhait de voir le cimetière établi « Au Clousey » avec les arguments suivants :

-le chemin qui conduit à cet emplacement est des plus directs et des mieux entretenus ; l'argument de la voie ferrée évoqué par le CM n'est pas un obstacle : les enterrements ont lieu généralement entre 8 et 10h du matin ; or la manœuvre des trains s'opère en général entre 11h30 et 12h ;

-l'emplacement « Au Clousey » est au N du village, contigu à deux chemins et voisin des carrières de pierres ; les émanations qui pourraient se produire n'arriveraient pas sur le village ; la construction des murs s'opérerait dans des conditions moindres de dépenses ; la terre est facile et profonde ;

-l'emplacement « Derrière chez les Hôtes » est desservi par un chemin mal établi, il traverse également la voie ferrée, le terrain est en forte pente, le rocher se trouve presque à fleur de sol, il est plus éloigné des carrières de pierres ;

-l'emplacement « A la Butte » a le gros inconvénient d'être sous le vent ; de plus, la population du village augmentant du fait de l'usine Bugnot-Colladon et de sa proximité avec Besançon, le cimetière sera entouré de maisons..



A suivre...

Sur cette carte postale du début du XXème siècle, on distingue nettement l'ancien passage à niveau donnant accès à l'actuelle rue de la Fonderie

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER

Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,

Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET

Impression ESTIMPRIM - Besançon

mairie@roche-lez-beaupre.fr